

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 17/05/24
Affichée	le 17/05/24

OBJET

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 3 - Création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux siphons – Commune de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau communautaire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 23 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 17 mai 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Nathalie LENÔTRE, François CARBONELL

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Le lot n° 3 concerne la création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux siphons, sur la commune de L'Aigle. Le montant du marché notifié était de 781 795,00 € HT.

L'avenant n° 1 porte sur la nécessité de reprendre le réseau d'eau potable existant de la rue de la Fonte.

Un réseau de gaz existant, mal répertorié sur les plans du concessionnaire, a impliqué le décalage du réseau d'assainissement projeté et par conséquent le déplacement et la reprise du réseau d'eau potable existant sur une longueur de 17 m.

Cette modification du tracé du réseau projeté entraîne l'introduction de 4 prix nouveaux qui ont été validés lors du bureau communautaire du 07 décembre dernier sans mention de l'incidence financière.

L'impact financier de l'ajout de prix nouveaux est le suivant :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PU €HT	Q	TOTAL (€ HT)
PN 1	Dépose de pavés de toute nature	m²	50,00	10	500,00
PN 2	Fourniture et mise en place d'une conduite AEP DN100 fonte y compris toute sujétion et notamment la mise en place d'une alimentation provisoire DN5, les raccordements, la reprise du branchement	F	9008,00	1	9 008,00
PN 3	Fourniture et pose d'un citerneau type « Paragel » au niveau du poste pour la mise hors gel des équipements	F	650,00	1	650,00
PN 4	Pose de pavés à l'identique	m²	80,00	80	6 400,00
Plus-value induite par les prix nouveaux					16 558,00

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	781 795.00
Montant de l'avenant	16 558.00
Montan des travaux après avenant	798 353.00
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	2.12%

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-012-017-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-12-07-204 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023 approuvant l'avenant n° 1 au lot 3

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 2024-05-23-125 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023,

Accusé de réception en préfecture
08/12/2006 09:48:20 2024-05-23-125 DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception en mairie : 28/05/2024

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO / STGS / VAUBAN GC le 07/02/2022 pour les travaux de *Création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux*, pour une plus-value de 16 558,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 28 MAI 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 28 MAI 2024

Le Président,
Jean SELLIER

